



Règlement des primes d'assurances par prélèvements

Par **flecheargent_old**, le **03/07/2007** à **15:13**

Bonjour,

J'ai un contrat habitation et un contrat auto chez une même compagnie d'assurance.

Je paie les primes de mon contrat habitation par chèque à échéance et celles de mon contrat auto par prélèvements mensuels.

J'ai d'ailleurs signée une autorisation de prélèvement à cet effet.

Est-ce que ma compagnie d'assurance peut sans me prévenir effectuer des prélèvements bancaires pour régler les primes de mon contrat habitation ? Alors que je n'ai pas signé d'autorisation ?

Merci de votre réponse.